



CR GT Expertise vétérinaire et phytosanitaire

29 mars 2017

Sous la présidence de Loïc Evain, le GT expertise vétérinaire et phytosanitaire, qui figure dans la feuille de route sociale 2017, s'est réuni le 29 mars.

Y participaient des représentants de la DGAL, de l'Observatoire des Missions et des Métiers (OMM), des IGAPS, des référents-experts et des organisations syndicales.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Olivier Lapôte et Annick Pinard

Le président a rappelé que l'objectif de ce GT était de faire le bilan de fonctionnement du département d'expertise vétérinaire et phytosanitaire (DEVP) et de déterminer les évolutions nécessaires pour aboutir à la rédaction d'une note de service consolidée sur les modalités de fonctionnement du réseau.

Cet objectif figure dans la fiche action 32 du plan stratégique 2017-2019 de la DGAL.

➤ **Présentation du dispositif (cf diaporama)**

Les deux notes de service NS 2014-483 et NS 2015-546 suivies de deux appels à candidature fondent le réseau (DEVP).

Au total 37 référents-experts (RE) et 115 personnes ressources (PR) représentant 61,6 ETP.

L'expertise de certains membres du réseau (1/3 des RE) a été reconnue par la commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) : 4 spécialistes (3 RE et 2 PR), 9 experts (7 RE et 2 PR) et 1 expert international (RE).

➤ **Présentation des réseaux :**

- QSPV (15,5 RE et 44PR soit 25,6 ETP): Jacques Grosman (cf diaporama)

- Abattoirs et SSA (10 RE dont 6 pour les abattoirs et 37 PR soit 16,8 ETP): Françoise Chartier

- SPA (9,5 RE et 34 PR soit 17,2 ETP): Sandrine Delefosse

Le référent expert Abeilles est réparti entre SPV (0,5) et SPA (0,5).

Le fonctionnement des réseaux est différent :

- Jacques Grosman est l'animateur reconnu du réseau QSPV. A ce titre, il participe tous les lundis à la réunion de la SDQSPV,

- le réseau des abattoirs (RNA) ne comprend que des RE, pas de PR, alors que les autres réseaux SSA fonctionnent avec 1RE tête de réseau animant plusieurs PR. La SDSSA pilote et anime les réseaux ne comprenant que des RE ou des PR, y compris dorénavant le RNA,

- le réseau SPA comprend plusieurs RE avec des PR pour certaines thématiques et des correspondants régionaux pour les autres.

➤ **Etude de l'OMM portant sur les réseaux au MAAF**

122 réseaux ont été identifiés au MAAF (dont 25 à la DGAL). Leurs finalités (4), modes d'organisation (6), types (6) sont décrits dans l'étude.

Parmi les préconisations des auteurs de l'étude figurent le suivi des réseaux, le développement du numérique, la séparation des fonctions de pilotage et d'animation avec la professionnalisation des animateurs.

L'Alliance du Trèfle s'inscrit dans ces préconisations en particulier pour le réseaux des abattoirs qui comprend 6 RE et où le pilotage (SDSSA) est à distinguer de l'animation.

➤ **Fiche 32 du plan stratégique 2017-2019 de la DGAI**

Les actions suivantes sont inscrites pour le DEVP:

- préciser modalités de pilotage et de sollicitation,
- améliorer visibilité du réseau,
- renforcer la cohésion du réseau d'expertise,
- réaliser un bilan régulier des actions du DEVP.

➤ **Echanges et conclusions**

Le bilan doit être complété pour les domaines SSA et SPA. Chaque domaine établira la description de ses réseaux et cette cartographie sera confrontée aux préconisations de l'OMM.

La cartographie du réseau permettra de voir si son fonctionnement peut s'établir selon une seule modalité, ou selon 2 (animal/végétal), 3 (SSA/SPA/végétal) ou 4 (abattoirs/SSA/SPA/végétal) modalités.

L'Alliance du Trèfle insiste sur la particularité du réseau des abattoirs dont le sujet concerne 20% des effectifs de la DGAI, trois sous-directions et est très médiatique.

Elle soulève aussi la question de l'accès aux agendas des PR, qui est possible quand elles sont situées en DRAAF mais pas si elles sont en DDI.

Le tuilage et le renouvellement des compétences des RE et des PR sont évoqués. Il faudrait éviter que les RE n'aient au départ aucune connaissance sur le sujet.

La répartition géographique des RE (regroupées dans certaines DRAAF) apparaît bénéfique pour les RE car elle permet des échanges sur des sujets transversaux. Une formalisation de la logistique est nécessaire. Des difficultés de fonctionnement au quotidien sont signalées pour certaines PR.

Les modalités de saisine des réseaux doivent être précisées.

Les fiches de fonction et les lettres de mission des RE et PR devront être révisées ainsi que les modalités de maintien et renouvellement des compétences

Une réunion de tous les membres du réseau (assemblée générale) est évoquée.

Doivent être définis les niveaux de pilotage et d'animation, qui, pour l'Alliance du Trèfle, ne doivent pas être confondus et ce conformément aux préconisations de l'OMM.

La prochaine réunion est prévue le 17 mai après-midi avec des représentants des personnes ressources, DDI et chefs de SRAL, qui n'étaient pas invités à cette première réunion.